

Feuille d'information sur les expertises

Déroulement:

- L'auteur de la demande remplit dûment le formulaire „Demande d'expertise“ et l'envoie par fax à Qualiservice.
- Qualiservice nomme le plus rapidement possible un expert.
- L'expert prend contact avec le demandeur et convient avec lui de la date et de l'endroit pour l'exécution de l'expertise.
- Le formulaire de demande rempli par le demandeur doit être présenté à l'expert là où l'expertise a lieu.

Exécution de l'expertise:

1. Identification sans équivoque de la marchandise, y compris la quantité.
2. Examen de la marchandise sur les défauts mis en cause:
 - Coup d'oeil global, impression générale: le lot est-il homogène?
 - Vérification exacte d'un échantillon moyen suffisamment important en ampleur: si possible, 5% de l'ensemble du lot. Lorsque la quantité se situe entre 1000 et 5000 kg, le contrôle d'expertise doit porter sur au moins 60 kg et sur 100 kg si la quantité du lot dépasse les 5000 kg.
3. Déterminer quel pourcentage de défauts mis en cause est décelé dans un envoi/une livraison.
4. Si possible: calculer la moins-value selon calculs d'échantillonnage (Cf. Instructions pour remplir le formulaire d'expertise)
5. Le formulaire „Expertise S.2“ est rempli directement sur place.
 - Un double est remis aussitôt au demandeur. Si celui-ci n'est pas présent lors de l'expertise, l'expert doit faire en sorte que le résultat lui soit immédiatement faxé.
 - Un double est destiné à l'expert.
6. L'original est envoyé aussitôt au secrétariat de Qualiservice à Berne, accompagné de la demande.
7. Qualiservice estampille le formulaire original et inscrit sur le formulaire de demande le numéro correspondant de l'expertise.
8. Qualiservice renvoie ensuite au demandeur le formulaire original avec la demande. Une copie des documents reste auprès de Qualiservice pour classement.